

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Nouveau Monastère

SA à capital variable
54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX
530 053 495 RCS de Romans

Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2021

Le présent document liste les résolutions qui seront soumises aux votes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2021.

1^{ère} résolution : approbation sur la finalité d'intérêt collectif de la société

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la finalité d'intérêt collectif de la société, approuve celui-ci et tous les actes accomplis.

2^{ème} résolution : approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2020

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3^{ème} résolution : affectation du résultat et montant des réserves

N'ayant pas d'Excédents sur l'exercice 2020, les montants sont tous affectés en rapport à nouveau.

4^{ème} résolution : renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire

Selon l'article 26 des statuts de la SCIC Nouveau Monastère, la durée des fonctions des commissaires est de six exercices. Elles sont renouvelables.

Après avoir entendu la demande du Conseil d'Administration de renouveler les Commissaire aux comptes, décide de nommer :

Monsieur Olivier Sachet, commissaire aux comptes titulaire, anciennement COMPTAJEF,
aujourd'hui : FDA Consultants, 17, rue Honoré de Balzac, 26000 VALENCE

5^{ème} Résolution : renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant

Après avoir entendu la demande du Conseil d'Administration de renouveler les Commissaire aux comptes, décide de nommer :

2 C.A.R.A. COMPTABILITE AUDIT RHONE-ALPES, commissaire aux comptes suppléant
28, rue Jean Jullien Davin 26000 VALENCE

6^{ème} résolution : renouvellement de membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE décide de renouveler en qualité d'administratrice **Madame Caroline LIGOUY**, domiciliée à Die, pour un mandat de 3 exercices.

7^{ème} résolution : pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.